Réseau de transport d'électricité

Concertation relative au contrat de Gestion Prévisionnelle des installations de production hors photovoltaïque et éolien

GT du 4 juin 2014

Ordre du jour

1. **Mise à jour de l'article 7.2 de la DTR**
2. **Projet de trame-type v2 (diffusion du 21-05-2014)**
4. **Planning de consultation**

Mise à jour de l'article 7.2 de la DTR

Motivations

- L'article actuel date de juillet 2006 : il est donc antérieur à la publication du CdC type de concession du RPT

➢ Mise en perspective nécessaire des processus mis en place avec le cadre réglementaire (en particulier avec les articles 4, 18 et 22 du CdC RPT)

- Orientation plus didactique : expliquer les grands principes et donner les pointeurs vers le cadre contractuel (éviter les redites avec les contrats/conventions)

- Mise en perspective avec les codes européens (OPS)

Article 7.2 relatif aux travaux sur le RPT

Rappel du cadre et des exigences réglementaires

- Référence au CdC concession RPT, en particulier :
  - Article 4 : maintenance et renouvellement des ouvrages concédés (RPT)
  - Article 18 : interruption programmée de l'accès au réseau
  - Article 22 : planification des arrêts des installations des utilisateurs et sécurité d'approvisionnement

- La norme NF C 18-510 remplace la publication UTE C 18-510 "Prévention du risque électrique"

Enjeux pour le système et les utilisateurs

- Rappel des enjeux

Article 7.2 relatif aux travaux sur le RPT

Programmation et planification des travaux

- Principes
- Lien vers le CART et le contrat de GP

Préparation technique et réalisation des travaux

- Présentation des grands principes et lien vers la convention d'exploitation-conduite (suppression des modalités de la convention pour éviter les redites)

Programmation opérationnelle à l'échelle européenne

- Convergence des principes à l'échelle nationale et européenne

Projet de trame-type v2 pour la gestion prévisionnelle

- Projet de trame-type v1 diffusé le 24-02-2014
- Relecture jusqu'au 21-03-2014
- Principales évolutions v1->v2 présentées en GT le 23-04-2014
- Projet de trame-type v2 diffusé le 21-05-2014
- Retours attendus le 31-05-2014
- Deux points en cours d'instruction coté EDF
- Diffusion de l'Annexe SI le 10 juin (si possible)

Questions/remarques ?

Plan de travail

- Mise en consultation de la trame-type du s24 (10-13 juin)
- Fin consultation : s27
- Bilan de consultation fin juillet
- Publication en DTR en août
- Contractualisation à partir de septembre pour une mise en œuvre du nouveau contrat à partir de 1er janvier 2015 (sous réserves des délais d'approbation du contrat EDF par la CRE)